



Rapport annuel 2024

sur la qualité et le coût du
service public de prévention
et gestion des déchets



ÉDITO

Raymond Girardi

Président de Coteaux et Landes de Gascogne



Michel Ponthoreau

Vice-président de Coteaux et Landes de Gascogne



Agir ensemble pour éviter que nos ressources ne deviennent des déchets

L'urgence climatique ne fait plus débat : l'impact de nos activités sur l'environnement est une réalité qui nous oblige à agir. Dans ce contexte, la gestion de nos déchets est bien plus qu'une nécessité technique, c'est un défi majeur pour la préservation de nos ressources.

Pour Coteaux et Landes de Gascogne, la priorité est claire : faire de la réduction des déchets et du tri une seconde nature pour chacun et chacune d'entre nous. Une année 2024 encourageante avec des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et saluent vos efforts :

- Baisse de 3 % des déchets ultimes (poubelle noire), soit 81 tonnes évitées.
- Hausse de 33 % des emballages triés (+86 tonnes).

Si la dynamique est bonne, nous devons l'amplifier, notamment via la valorisation des déchets alimentaires. 2024 a été une année charnière avec l'application de la loi AGECL, rendant le tri à la source des biodéchets obligatoire. De nombreuses actions de sensibilisation au compostage ont ainsi rythmé l'année pour ancrer ce « retour au sol » dans nos habitudes.

Ce rapport annuel détaille nos actions, nos coûts et nos résultats. Il témoigne aussi du travail de terrain réalisé pour préparer le nouveau mode de collecte (campagne de porte-à-porte, stands d'information...).

Poursuivons cet élan ! Ensemble, transformons nos habitudes pour construire un avenir plus durable.

2024 EN IMAGES



Réunion d'informations dédiée aux associations
Grézet Cavagnan, Septembre 2024



Installation des nouvelles bornes
pour les déchets ultimes
Casteljaloux, Novembre 2024



FÊTES DU SOL VIVANT 2024

Animations permaculture sur planche (gauche)
et repiquage de légumes perpétuels au cœur d'un
jardin forêt (droite)
Bouglon et Labastide Castel-Amouroux, Octobre 2024



Labellisation "Site vitrine" pour le
composteur partagé de La Poste
Casteljaloux, Décembre 2024



Caractérisation des déchets ultimes
Vianne, Novembre 2024



Atelier "La Boucle du Compost" au café associatif Le Grand Bain
(gauche) et animation compostage au marché (droite)
Casteljaloux, Mars 2024

TOUS AU COMPOST 2024

LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

Animations sur le marché

En 2024, le service environnement est à nouveau venu à la rencontre des habitant·es de Coteaux et Landes de Gascogne : au mois de mars, lors de l'évènement Tous Au Compost, pour des animations sur le thème du compostage, puis d'octobre à décembre pour une sensibilisation au tri sélectif et un stand d'informations sur la tarification incitative.



Distribution des cartes d'accès aux futures bornes pour les déchets ultimes

De septembre à novembre 2024, une grande campagne de distribution des cartes d'accès a permis de doter 5130 foyers et d'échanger à domicile sur les changements à venir concernant le nouveau mode de collecte des déchets ultimes. Des documents supports ont été remis à chaque foyer.

Tous au compost et la Fête du Sol Vivant

En mars 2024, Coteaux et Landes de Gascogne a, à nouveau, activement participé à l'évènement "Tous au compost". Pendant cette quinzaine, plusieurs actions ont été menées :

- Animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des élèves des écoles de Bouglon et Leyritz-Moncassin (cycle 3)
- Initiation au compostage et vente de composteurs au marché de Casteljaloux
- Atelier "La Boucle du compost" au café associatif Le Grand Bain
- Exposition sur les enjeux de la matière organique au café associatif Le Grand Bain

La "Fête du Sol Vivant" s'est, elle, tenue à l'automne. Vous avez pu retrouver à nouveau Christelle BOUTY BIBARD, paysanne maraichère, sur sa ferme à Labastide-Castel-Amouroux pour un atelier repiquage de légumes perpétuels au cœur d'un jardin forêt. Vous avez également pu rencontrer Agnès HAMPIKIAN qui vous a fait découvrir les Jardins de la Falaise à Bouglon et vous a accueilli pour un atelier de permaculture sur planches.

Voir photos page précédente



Réseau Compost'Aventure

En 2024, le tout nouveau réseau "Compost'Aventure" s'est réuni à 5 reprises. Au total, ce sont plus de 15 participants actifs qui se retrouvent pour échanger sur le thème du compostage et du retour au sol de la matière organique.



Réunions thématiques

En 2024, le service environnement a organisé 3 réunions spécifiques pour différents publics afin de les guider dans les changements à venir en termes de gestion des déchets :

- pour les hébergeurs touristiques
- pour les assistantes maternelles
- pour les associations

Une 4ème réunion s'est également tenue au sein de la Résidence Les Sénioriales.

Colloque "L'Enfant et l'Environnement"

En 2024, le colloque "L'Enfant et l'Environnement" organisé par le Relais Petite Enfance et le service environnement revient pour sa 3ème édition. Cette année, le thème était "Le sol et la forêt en fête". La conférence « La forêt des compositions », présentée par Philippe Douin, technicien forestier territorial à l'Office National des Forêts et des ateliers et jeux ont permis de sensibiliser les enfants et les parents aux merveilles de la forêt et de son sol. Des jeux surdimensionnés, des ateliers fabrication de cosmétiques, jardinage, balades en forêt, exposition d'orchidées sauvages et de photographies étaient organisés. Un travail avec les écoles a également été conduit en amont de l'évènement pour sensibiliser les élèves à ce thème, notamment lors de sorties scolaires (à la ferme et en forêt). Les élèves ont pu exposer leurs œuvres "Land Art" lors de la journée de colloque.



Sortie scolaire en forêt
et livret de découvertes

Spectacle d'échasses
Cie Les Vagabondes



Composition Land Art réalisée par les enfants



LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

8 élus-es

forment la commission Déchets Ménagers et Assimilés

Raymond GIRARDI, Président de Coteaux et Landes de Gascogne

Michel PONTTHOREAU, Vice-président de la commission

Audrey ARMELLINI

Nicole BERNADET

Chrystel COLMAGRO

Aymeric DUPUY

Pierre GRANGE

Denis LAMOUROUX

20 agents

Collecte ordures ménagères

> 12 agents

Collecte tri sélectif

> 2 agents

Déchetteries

> 3 agents

Administratif

> 3 agents



2 déchetteries

Casteljaloux

Houeillès

27 communes

12 648 habitants

Allons - Antagnac - Anzex - Argenton - Beauziac
Bouglon - Boussès - Casteljaloux - Caubeyres - Durance
Fargues sur Ourbise - Grézet-Cavagnan - Guérin - Houeillès
La Réunion - Labastide Castel Amouroux - Leyritz Moncassin
Pindères - Pompogne - Poussignac - Romestaing - Ruffiac
Saint Martin de Curton - Sainte Gemme Martailac
Sainte Marthe - Sauméjan - Villefranche du Queyran



L'ORGANISATION DU SERVICE

Déchets ménagers et assimilés

Régie directe sur l'ensemble des services

Gestion de proximité des matières organiques

11 sites de compostage partagé et 6 sites autonomes en établissement

Collecte des ordures ménagères

11 tournées : 4 sur Casteljaloux, 7 sur le reste du territoire

Collecte des recyclables (tri sélectif)

3 flux collectés en apport volontaire : emballages, papiers, verres

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous, d'octobre à mars

Collecte des végétaux

Sur rendez-vous, d'avril à septembre, pour la commune de Casteljaloux

Collecte des cartons des professionnels

Service gratuit, sur inscription

Déchetteries

Accueil et gestion des 2 déchetteries



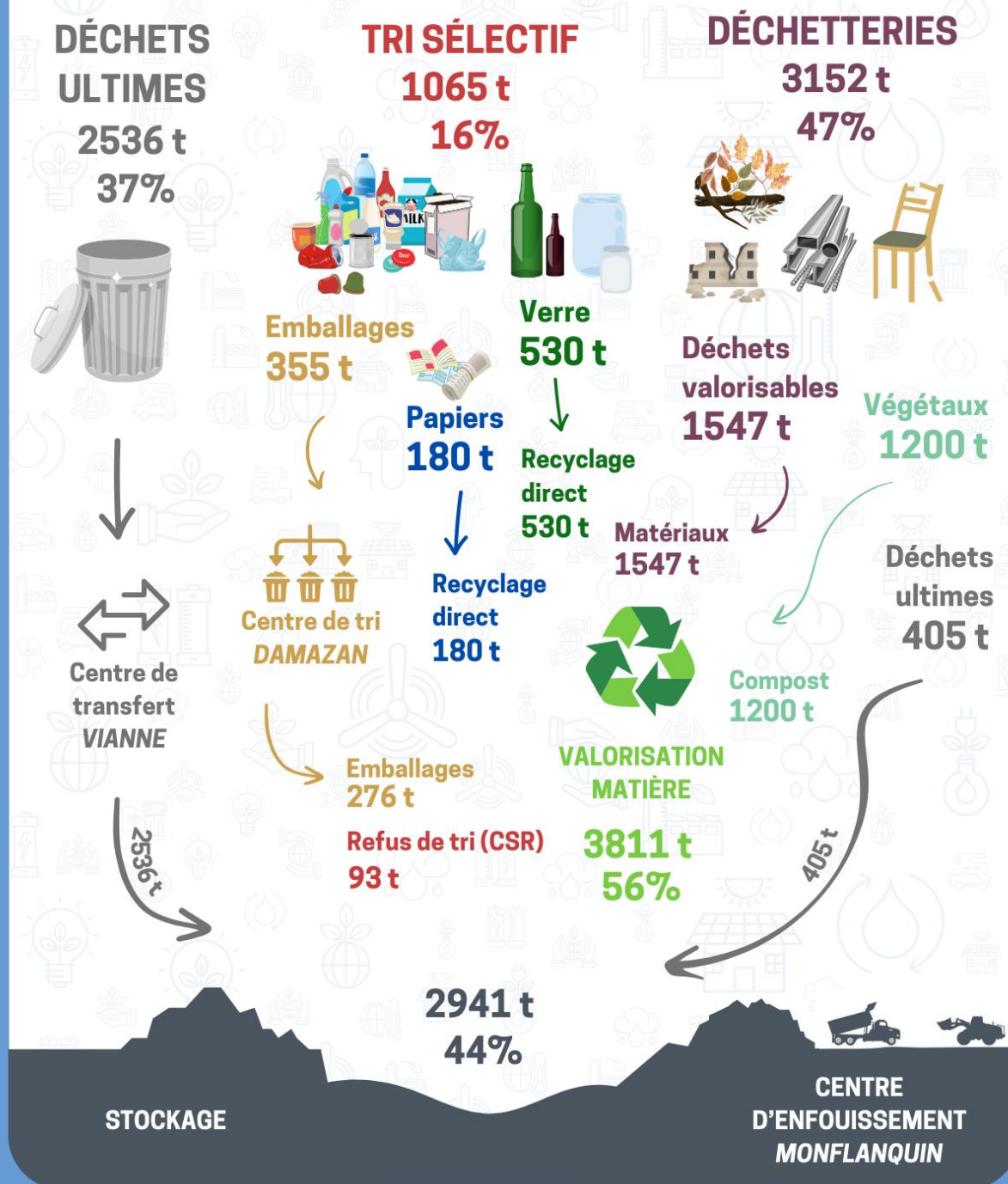
VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

**Le traitement des déchets est délégué
au syndicat départemental Val'Orizon.**

Leur rapport annuel 2024 est disponible sur :
www.valorizon.com, rubrique "Actualités", puis "Médiathèque"

VISION D'ENSEMBLE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Tonnages et orientations des déchets - 2024



LES ENJEUX FINANCIERS

Dépenses : 2 347 804 €

Fonctionnelles : 202 735 €

Charges de structure : 190 687 €
Communication : 12 048 €

Techniques : 2 005 126 €

Prévention : 126 244 €
Pré-collecte : 63 614 €
Collecte : 946 314 €
Transfert/Transport : 126 137 €
Traitement des déchets non dangereux : 111 333 €
Tri et conditionnement : 82 970 €
Compostage : 31 510 €
Stockage de déchets non dangereux : 457 030 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 59 974 €

TVA acquittée : 139 943 €

160 €

C'EST CE QUE COÛTE
PAR HABITANT
LE SERVICE PUBLIC DE
GESTION DES DÉCHETS

En 2024

Recettes : 2 260 427 €

Produits industriels : 122 717 €

Matériaux : 111 658 €
Compost : 8 054 €
Autres produits : 3 005 €

Financement direct : 1 939 863 €

TEOM : 1 759 908 €
RS et facturation usagers : 179 955 €

Soutiens des éco-organismes : 156 544 €
Subventions de fonctionnement : 41 304 €

Taux de couverture : 96,3 %
Déficit : 3,7 %

*Le déficit 2024 de 87 377 € est couvert
par le budget général de la collectivité.*



Annexes

Sommaire

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
CHAPITRE 1 > LE TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1. <i>Périmètre</i>	3
2. <i>Organisation du service</i>	6
3. <i>Gestion des déchets d'activités économiques</i>	10
CHAPITRE 2 > LA PREVENTION DES DECHETS	12
1. <i>Indice de réduction des déchets</i>	12
2. <i>Description des actions de prévention des déchets</i>	13
CHAPITRE 3 > BILAN DES QUANTITES PRODUITES	20
CHAPITRE 4 > TRAITEMENT DES DECHETS	23
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	24
CHAPITRE 6 > COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	27
CHAPITRE 7 > COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	32

Partie 1

> Les indicateurs techniques

Chapitre 1

> Le territoire desservi

1. Périmètre

Nom de la collectivité	CC Coteaux et Landes de Gascogne
Code acteur SINOE	A2240
Typologie SINOE du Territoire	Rural
Compétence de la collectivité en matière de déchets	Collecte
Population totale	Nombre d'habitant : 12590 (INSEE 2022) Ménages (nb de foyers) : 7734 Producteurs autres (nb de professionnels) : ~500 (y compris écoles et administrations)
Caractéristiques de l'habitat <i>Données INSEE 2022</i>	% résidences principales : 78,5% - individuel : 87,4% - collectif : 12,1% - autre : 0,5% % résidence secondaires : 10,9% % logements vacants : 10,6%

Tableau 1. Tableau de synthèse du territoire desservi

La collectivité est de typologie rurale avec une densité de 17.8 hab/km² soit 8.6 logements/km² (à raison de 2,04 personnes par logement).

Les principales typologies d'habitat identifiées sont :

- Habitat en centre-ville avec commerces et rues étroites
- Habitat collectif
- Habitat pavillonnaire « classique »
- Habitat rural dispersé

La part de l'habitat collectif est relativement peu importante sur le territoire (12,1%), la moitié des logements collectifs se concentrant sur la commune de Casteljaloux.

Les taux de résidences secondaires et de logements vacants sont plutôt élevés (10,9 et 10,6% respectivement).

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère hausse (+0,1% sur la période 2016-2022).

On observe une part importante de foyers de petite taille (>70% des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes). La taille moyenne d'un ménage sur le territoire de la collectivité est de 2,03 personnes.

ALLONS	167 hab
ANTAGNAC	222 hab
ANZEX	325 hab
ARGENTON	316 hab
BEAUZIAC	236 hab
BOUGLON	651 hab
BOUSSES	41 hab
CASTELJALOUX	4 639 hab
CAUBEYRES	273 hab
DURANCE	268 hab
FARGUES-SUR-OURBISE	341 hab
GREZET-CAVAGNAN	403 hab
GUERIN	247 hab
HOUEILLES	550 hab
LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	317 hab
LEYRITZ-MONCASSIN	206 hab
PINDERES	190 hab
POMPOGNE	195 hab
POUSSIGNAC	307 hab
LA REUNION	515 hab
ROMESTAING	158 hab
RUFFIAC	180 hab
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	383 hab
SAINTE-MARTHE	657 hab
SAINT-MARTIN-CURTON	305 hab
SAUMEJAN	87 hab
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	411 hab
Total	12 590 hab

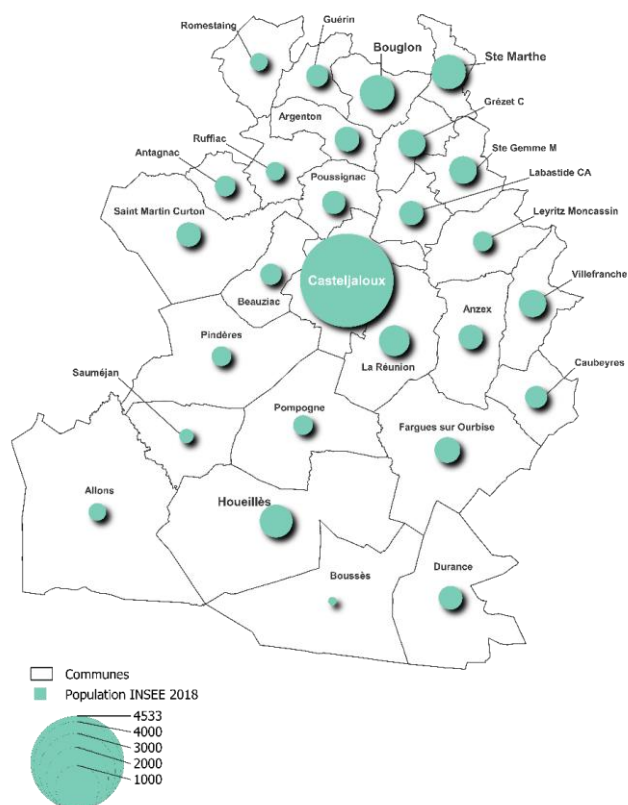


Figure 1. Cartographie représentant la répartition de la population sur le territoire de la 3CLG

Tableau 2. Répartition de la population (INSEE 2022) par commune.

Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente, avec toutefois une légère sur-représentation de la tranche d'âge 60-74 ans (24,6%) :

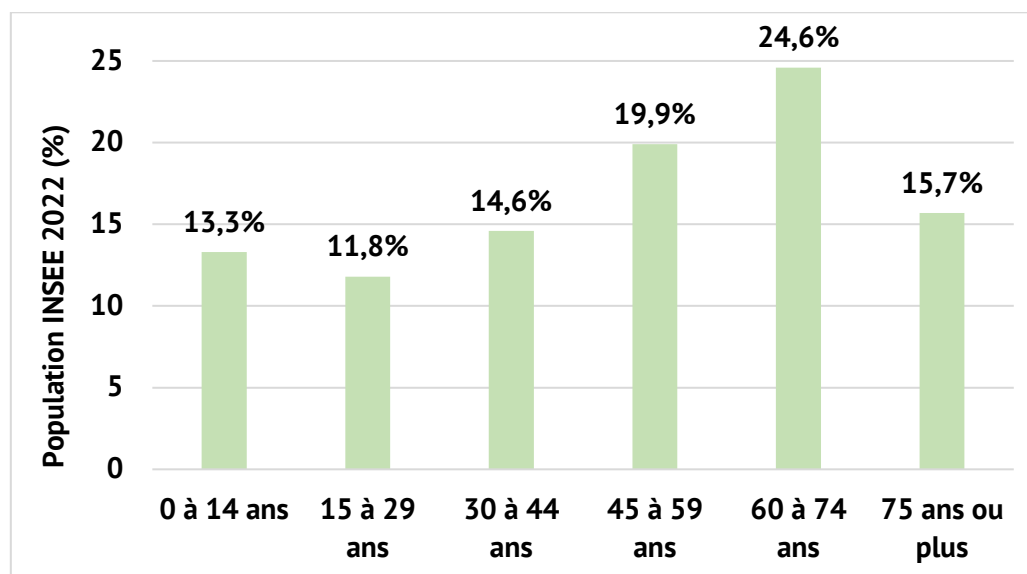


Figure 2. Répartition démographique par tranche d'âge au sein de la 3CLG (INSEE 2022)

La population est très sédentaire avec 70,6% des ménages résidant depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 53,6% depuis plus de 10 ans.

La population âgée de 15 ans ou plus se divise entre 76,0% d'actifs dont 8,8% de chômeurs et 24,0% d'inactifs dont 8,9% de retraités (ou préretraités) et 6,3% d'élèves ou étudiants.

Il existe une forte proportion d'ouvriers (24,6%) et d'employés (31,4%) parmi les actifs et une faible proportion de cadres (8,1%) et d'agriculteurs exploitants (4,1%).

LES USAGERS NON MENAGERS :

La collectivité compte environ 450 producteurs non ménagers (PNM) dont 29 administrations publiques (27 communes + 3CLG + office de tourisme) et 2 collèges. Parmi ces établissements, 111 professionnels sont soumis au régime de la redevance spéciale, et les autres professionnels sont à la TEOM en 2024. Les 16 écoles ne sont pas comptabilisées comme PNM indépendants puisqu'elles sont gérées par les mairies.

On peut noter que le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 50,9% des établissements actifs, suivi de l'administration, santé, enseignement et action sociale dans une proportion moindre (17,4%). Les établissements d'agriculture représentent 13,6% des emplois sur le secteur de la 3CLG.

86,2% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).

La ville de Casteljalous concentre environ 50% des établissements actifs de la collectivité.

2. Organisation du service

La collecte des déchets est réalisée en régie par le service environnement. Le traitement est pris en charge par le syndicat départemental ValOrizon.

Le Tableau 3 présente l'organisation générale actuelle de la régie pour la précollecte, la collecte, le transport et le traitement :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte Points de regroupement	Apport Volontaire	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Pré-collecte	Bacs individuels et collectifs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Transfert	Quai de transfert de Cantiran à Vianne			
Traitement ValOrizon	ISDND ¹ Monflanquin	Centre de tri de Damazan	Valorisation matière	Valorisation matière

**Tableau 3. Organisation générale du service public de prévention
et gestion des déchets (SPPGD) en 2024.**

¹ Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux = centre d'enfouissement

Le Tableau 4 présente l'ensemble du parc de points d'apport volontaire (PAV) du territoire en 2024, ainsi que les fréquences de collecte :

	Nombre de colonnes (2023)			Fréquence de collecte	
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier Verre
Casteljaloux	31	17	24	C1	C0.5
Allons	3	1	1	C0.5	C0.25
Antagnac	3	1	1	C0.5	C0.25
Anzex	3	2	2	C0.5	C0.25
Argenton	2	1	1	C0.5	C0.25
Beauziac	3	2	2	C0.5	C0.25
Bouglon	6	2	2	C0.5	C0.25
Boussès	1	1	1	C0.5	C0.25
Caubeyres	2	1	1	C0.5	C0.25
Durance	3	2	2	C0.5	C0.25
Fargues-sur-Ourbise	4	2	2	C1	C0.5
Grézet-Cavagnan	3	2	2	C0.5	C0.25
Guérin	4	2	2	C0.5	C0.25
Houeillès	6	3	3	C0.5	C0.25
Labastide-Castel-Amouroux	3	2	2	C0.5	C0.25
Leyritz-Moncassin	3	2	2	C0.5	C0.25
Pindères	2	1	1	C0.5	C0.25
Pompogne	3	2	2	C0.5	C0.25
Poussignac	5	2	3	C0.5	C0.25
La Réunion	6	3	3	C0.5	C0.25
Romestaing	2	1	1	C0.5	C0.25
Ruffiac	2	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Gemme-Martailac	4	2	2	C0.5	C0.25
Ste-Marthe	5	4	5	C0.5	C0.25
St-Martin-Curton	4	2	2	C0.5	C0.25
Sauméjan	2	1	1	C0.5	C0.25
Villefranche-du-Queyran	3	3	3	C0.5	C0.25

Tableau 4. Répartition du parc de PAV et fréquence de collecte en 2024.

C1 = 1 collecte par semaine ; C0.5 = 1 collecte toutes les 2 semaines ; C0.25 = 1 collecte par mois

Le passage aux extensions de consigne de tri a entraîné une densification du parc de PAV en 2023 (221 colonnes en 2023 contre 151 en 2022). En 2024, en prévision de la mise en place des colonnes pour les déchets ultimes (ordures ménagères) et du changement de mode de collecte pour ce flux, de nouveaux PAV complets ont été installés afin de densifier le maillage territorial (261 colonnes répartis sur 71 PAV).

Le Tableau 5 présente une synthèse de l'organisation du service en 2024 :

OMR (ordures ménagères résiduelles)	<i>Collecte / Traitement</i>	Porte-à-porte (PàP) + Points de regroupement (PdR) C1 et C0.5 Sacs et bacs de regroupement Enfouissement
	<i>Financement</i>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Redevance Spéciale (RS)
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
BIODECHETS	<i>Collecte / Traitement</i>	Compostage individuel
	<i>Financement</i>	Vente de composteurs individuels 300 L Tarif plein : 25€ Tarif réduit si suivi d'une initiation au compostage : 10€
TRI SELECTIF 3 flux : papier, emballages et verre	<i>Collecte / Traitement</i>	PAV 261 colonnes Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
DECHETTERIE	<i>Collecte / Traitement</i>	2 déchetteries 25 flux dont cartons et végétaux Recyclage matière et enfouissement des déchets non dangereux
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Accès libre aux particuliers Accès limité aux professionnels
CARTONS DES PRO	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Vrac, bacs 770L
COLLECTE DES VEGETAUX (Uniquement sur Casteljaloux)	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur rendez-vous Compostage, paillage, épandage
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros

COLLECTE DES ENCOMBRANTS D3E, Mobilier...	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur rendez-vous Valorisation matière ou enfouissement selon nature
	<i>Financement</i>	TEOM
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros

Tableau 5. Synthèse de l'organisation du service en 2024.

Le Tableau 6 détaille la gestion du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) pour les déchetteries, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants :

	PRE COLLECTE	COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT
	2 déchetteries	Régie	Mixte	Marché reprise
Déchetterie	25 flux	<u>Déchetterie Casteljaloux</u> : 4.5 jrs/sem. <u>Déchetterie Houeillès</u> : 3 demi-jrs/sem.	Déchets ultimes : Régie Déchets verts : Régie Autres flux : marchés reprise	Recyclage matière et enfouissement Déchets ultimes
Déchets des Professionnels	PàP	Régie	Régie	Marché reprise
(Cartons uniquement)	Vrac, bacs 770L	C0.5 pour les professionnels inscrits	Transport vers le repreneur par les agents avec BOM	Recyclage matière
Végétaux	PàP sur rendez vous pour Casteljaloux	Régie	Régie	Régie
(Hors apport en déchetterie)	Dépôt la veille sur le trottoir	C0.5 pendant 6 mois (avril-septembre)	Transport vers la plateforme végétaux de la collectivité	Broyage et redistribution aux professionnels du secteur
Encombrants	Sur RdV	Régie	Mixte	Marchés reprise
(électroménagers, mobilier...)	Dépôt la veille ou le matin sur le trottoir	1 fois par mois pendant 6 mois (octobre-mars)	D3E, Mobilier, ferraille : marchés reprise	Recyclage matière ou enfouissement selon nature

Tableau 6. Organisation de la gestion du SPPGD pour la déchetterie, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants en 2024.

En 2024, le service environnement compte 20 agents répartis tels que présentés dans le Tableau 7 :

Service environnement	Agents 2024
Co-responsable de service - technique	1
Co-responsable de service – administratif	1
Chargée de mission Biodéchets	1
Collecte des OM (hors renfort d'été)	12
Collecte PAV (emballages, papier, verre)	2
Déchetteries (2) + Transport et rotation des bennes en déchetterie	3

Tableau 7. Répartition des agents au sein du service environnement.

L'encadrement, le volet stratégique du service et le pilotage des projets sont assurés par la co-responsable administrative. L'encadrement et le suivi de terrain (planning des agents techniques) sont pris en charge par le responsable technique. La chargée de mission Biodéchets s'occupe de l'animation (formation et suivi des référents de site ; sensibilisation écoles et administré-es ; ateliers ; permanences sites de compostage partagé...).

Le volet comptable est pris en charge par un service dédié, en collaboration avec la responsable administrative.

3. Gestion des déchets d'activités économiques

Les Producteurs Non Ménagers (PNM) sont collectés par le SPPGD. Depuis 2018, tous les PNM produisant plus de 770 L de déchets par semaine sont à la redevance spéciale et sont exonérés de TEOM. Ces PNM étaient au nombre de 24 pour 380 t de déchets par an.

En 2022, l'ensemble des communes du territoire sont soumises à la redevance spéciale. Les déchets concernés sont issus des services administratifs et techniques des mairies, des écoles, des salles des fêtes et des cimetières. Cela représente 110 t de déchets par an.

Les professionnels ont accès aux 2 déchetteries du territoire dans une limite d'apport identifiée par flux de déchets selon le Tableau 8. Pour les déchets non dangereux, ils reçoivent un bon de prise en charge sur présentation des déchets et sont facturés au réel tous les 3 mois.

Déchets banals et inertes : cartons, bois, ferrailles, gravats et déchets banals non valorisés	2 m ³ maximum par jour
Végétaux	3 m ³ maximum par jour
Déchets ménagers spéciaux assimilés	10 kg par semaine

Tableau 8. Limite d'apport par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Les gros producteurs de déchets ne sont pas écartés de la collecte en déchetterie et sont soumis aux tarifs suivants (Tableau 9) :

Catégorie de déchet	Tarif de référence
Déchets banals non valorisés (tout venant)	45 € / m ³
Gravats	
Déchets verts	20 € / m ³
Bois	
Papiers / Cartons	Gratuit
Ferrailles	
Piles et accumulateurs portatifs	
Pneus	2 € l'unité
Déchets Ménagers Spéciaux Assimilés	Entre 0,5 et 4 € / kg selon le type de déchets

Tableau 9. Tarifs de référence par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Chapitre 2

> La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et donc, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

1. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des déchets est calculé par rapport à 2013, date de la dernière extension du périmètre de la collectivité (ajout des communes de Casteljaloux et Caubeyres au sein de la 3CLG). Cet indice permet d'identifier les performances de la collectivité vis-à-vis des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADETT) de la Région Nouvelle Aquitaine. Les objectifs du SRADETT sont d'atteindre une réduction de -12% de DMA (déchets ménagers et assimilés) en 2025 et -14% de DMA en 2031 par rapport à 2010.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de réduction des OM par rapport à 2013	+2%	+4%	+3%	+4%	+5%	+5%	+8%	+5%	-8%	-13%	-15%
Indice de réduction des OM par rapport à l'année n-1	+2%	+2%	-1%	+2%	+1%	0%	+2%	-3%	-12%	-5%	-3%

Tableau 10. Calcul de l'indice de réduction des ordures ménagères par rapport au tonnage de référence de 2013 (3001 t) et par rapport à l'année n-1.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de réduction des DMA par rapport à 2013	+3%	+10%	+13%	+15%	+26%	+27%	+21%	+14%	+9%	+15%	+16%
Indice de réduction des DMA par rapport à l'année n-1	+3%	+6%	+3%	+2%	+10%	0%	-5%	-6%	-4%	+5%	+1%

Tableau 11. Calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport au tonnage de référence de 2013 (5818 t) et par rapport à l'année n-1.

Des hausses de DMA ont été enregistrées entre 2013 et 2024. Ces hausses sont notamment dues aux augmentations des flux de déchetterie, en particulier le tout-venant et les déchets verts. L'addition au territoire de la commune de Casteljalous (ville centre qui concentre environ un tiers de la population du territoire) en 2013 et l'augmentation du nombre de filières disponibles en déchetterie sont principalement responsables de ces augmentations entre 2013 et 2018. Des baisses sont enregistrées depuis 2019 sauf en 2023 (+6%) et en 2024 où une augmentation des apports en déchetterie marque une hausse des DMA de 1 point (2024/2023 : bois : +15% ; tout venant : +10%).

2. Description des actions de prévention des déchets

Le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'établit de 2021 à 2027 prévoit de travailler sur 8 axes de prévention :

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :
 - o Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
 - o Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets :
 - o Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets :
 - o Mettre en place la tarification incitative
 - o Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
 - o Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - o Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - o Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - o Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
 - o Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
 - o Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
 - o Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
 - o Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées

- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
 - Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

Les deux actions « phares » sont la généralisation du tri à la source des matières organiques et la mise en place de la tarification incitative.

En 2024, plusieurs actions ont été menées. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

Date	Opération ou évènement	Informations complémentaires
2024		
Février 2024	Rencontre réseau Compost'Aventure	Avec les référents de site et les futurs pour la maîtrise du logiciel Logiprox.
Mars 2024	Rencontre réseau Compost'Aventure	Préparation animation Tous au Compost – Test la boucle du compost
Mars - Avril 2024	Evènement TOUS au COMPOST	- Stand marché - Animation école « Lutte contre le gaspillage alimentaire » 2 écoles - Atelier boucle du compost (20 personnes) 2 groupes
Mai 2024	Ouverture site de compostage partagé commune rurale	- Concertation et ouverture site commune d'Argenton
Juin 2024	Ouverture site de compostage « pied d'immeuble »	Porte à porte, concertation et ouverture site de la résidence Les Mousquetaires à Casteljalous
Juillet 2024	Ouverture site de compostage partagé commune rurale	Concertation et ouverture site quartier St Julien de Fargues
Juillet 2024	Concertations	- Communes de Fargues et ouverture du site Communes de Poussignac refus du site partagé
Août 2024	Apéro Compost	Site de la résidence Les Séniories Moment convivial et rappel des gestes de compostage.
Septembre 2024	Réunions infos gestion déchets TI / BIODÉCHETS	1 réunion spécifique à destination des associations 1 réunion spécifique à destination des hébergeurs touristiques
Septembre 2024	Rencontre réseau Compost'Aventure	Soirée vidéo documentaire « De la Terre mère au sol Vivant » suivi d'un débat

Octobre 2024	Concertation résidence	Porte à porte et concertation résidence Habitayls à Casteljaloux – Ouverture du site en mars 2025
Octobre 2024	La fête du sol vivant	Communication sur l'évènement et soutien aux animations sol vivant et visite de terrain : - La Ferme du Plantey maraîchage en BIO - Les Jardins de la Falaise (plusieurs espaces de jardins respectueuses du sol vivant)
Oct. – Déc. 2024	Stand déchets au Marché	Stand avec espace tri, compostage + vente de composteurs et explication TI Participation des bénévoles du réseau Compost'Aventure 1 fois/mois sur 3 mois
Nov. – Déc. 2024	Campagne de broyage	20 communes participantes
2025 - 2026	<i>Mise en service de la collecte des ordures ménagères uniquement en point d'apport volontaire</i> <i>Passage en TEOMi</i> <i>Réunions publiques</i>	
Annuellement	<i>Formations PG-Prox</i> <i>Sensibilisation des scolaires</i> <i>Evènements « Tous au compost » et « Les journées du sol vivant »</i> <i>Animation du réseau et des référents de site</i>	

La prévention et gestion de proximité (PG-Prox) des matières organiques s'axe autour de la montée en compétence du territoire sur la question du compostage et sur le déploiement d'outils adaptés au territoire. Les sections suivantes font état de l'avancement du projet.

Formations

Les formations réalisées sont conformes aux référentiels PG-Prox. Le syndicat départemental de traitement des déchets, ValOrizon, pilote ce volet et bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME. La société Au Ras du Sol dispense l'ensemble des formations mentionnées ci-après.

Dans le cadre de sa montée en compétence en PG-Prox, 8 agents de la 3CLG ont été formés à ce jour (2 maitres composteur, 2 guides composteur, 4 référents de site).

En complément, des formations de référents de site de quartier et de site autonome en établissement ont été proposées à la population et aux communes afin d'assurer la montée en compétence du territoire dans son ensemble. 21 communes sur les 27 que comptent le territoire sont représentées. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de formation :

	Référent-e de site de quartier	Référent-e de site en établissement
Formation 2022	17	2
Formation 2023	15	17
Formation 2024	10	2
TOTAL à date	42	21

Compostage partagé

A chaque projet d'implantation d'un site de compostage partagé (quartier ou autonome en établissement), un diagnostic est systématiquement réalisé. La méthodologie appliquée consiste à :

- Définir les objectifs du projet de compostage
- Définir le nombre d'habitants/foyers cibles
- Evaluer les contraintes du site
- Evaluer le type et les quantités de matières organiques générées sur le site

Avec ces informations, nous fournissons ensuite un ensemble de préconisations au porteur de projet parmi lesquelles :

- Un type d'installation dimensionnée aux quantités évaluées
- Des propositions de plan d'implantation prenant en compte les contraintes du site et, le cas échéant, les habitudes du personnel
- Une stratégie de mise en œuvre : communication, concertation, formation des référent-es, installation du site

La 3CLG fournit l'ensemble des équipements à titre gratuit (composteurs, signalétique, documentation, bioseaux) et s'assure du bon déroulement de l'ensemble de la stratégie proposée.

L'interface Logiprox est utilisée pour assurer le suivi des sites de compostage partagé. Les référent-es de site suivent une formation de prise en main de l'outil Logiprox et sont également équipés d'un classeur de suivi (registre) pour les personnes n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique. Laxmi HUC, chargée de mission Biodéchets, se charge d'entrer les données des registres papiers dans l'outil Logiprox.

Quartier

À ce jour, 9 sites de compostage partagé communaux ou de quartier sont ouverts à la population du territoire :

- 1 sur Houeillès
- 1 sur Romestaing
- 1 sur Argenton, mixte avec l'école
- 1 sur Sauméjan

- 2 sur Fargues sur Ourbise (au bourg et au hameau de St Julien de Fargues)
- 3 dans l'hypercentre de Casteljaloux (grande capacité : gestion de 4 à 6 tonnes/an/site ; ~60 foyers/site)

En complément, 4 sites en pied d'immeuble, réservés aux habitants de résidences basées à Casteljaloux ont été inaugurés :

- Résidence Les Cordeliers : 12 foyers participants
- Résidence Les Sénioriales : 45 foyers participants
- Résidence Les Mousquetaires : 32 foyers participants
- Résidence rue de l'Hôpital : 10 foyers participants
- (+ 3 en 2025)

A ce jour, le taux de couverture est de 21% des foyers nécessitant du compostage partagé (1420 foyers à couvrir).

À venir d'ici fin 2025 :

- Casteljaloux :
 - o Résidence Le Pre Charmant : ~ 80 logements
 - o Résidence Taridon : ~140 logements
 - o Résidence Les Arènes : ~50 logements
- Ruffiac : site communal (y compris salle des fêtes)
La commune de Ruffiac a également un projet de jardin pédagogique.
- Bouglon : site communal
- Labastide Castel-Amouroux : site communal
- Villefranche du Queyran : site communal
- Ste Marthe : site communal
- La Réunion : site communal
- Saint Martin de Curton : site communal

D'ici fin 2025, le taux de couverture devrait passer à 45%.

Afin de préserver la qualité des apports dans les composteurs, les bacs de compostage des sites partagés sont tous équipés de cadenas à code dont la combinaison n'est fournie qu'aux utilisateurs inscrits et formés aux gestes de compostage.

De plus, pour prévenir tout risque d'invasion, l'ensemble des bacs des sites partagés sont équipés de grilles anti-rongeurs.

Autonome en établissement

Au niveau des établissements, un premier diagnostic général a été mené en 2023 afin de déterminer les besoins des écoles du territoire. Suite à ce diagnostic, des solutions de compostage ont été proposées aux écoles n'ayant pas encore de solution de tri des biodéchets. A ce jour, 9 établissements possèdent une solution de valorisation parmi compostage et nourrissage des animaux. Ainsi, 7 écoles ont besoin d'un accompagnement.

La commune de Casteljaloux a été accompagnée pour l'installation d'un site sur l'école maternelle et un site au centre de loisirs. Leur école primaire était déjà équipée d'un site depuis 2018. Les

services de la commune ont mis en place des protocoles de pesée dans le cadre de leur programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le territoire compte également 2 collèges – 1 public et 1 privé. Le collège public dépendant du département souhaitait se référer à leurs directives cependant aucune solution ne leur a été proposé. Il a été décidé de les accompagner dans un travail de diagnostic et de solution de tri des biodéchets pérenne. Un projet de compostage a été discuté avec le collège privé mais le diagnostic révèle un besoin d'équipement important. Une collecte des biodéchets par l'association ENVI+ leur a également été proposée. À ce jour, le dossier est toujours en cours. Une nouvelle solution de gestion des biodéchets par compostage rotatif (matériel proposé par la société Emeraude permettant la gestion de 35 kg/j de biodéchets – investissement 21 k€) leur sera proposé pour la rentrée 2025.

Durant l'année scolaire 2023/2024, une animation « Lutte contre le gaspillage alimentaire » a été proposé à l'ensemble des écoles du territoire, dans le cadre de l'évènement Tous au Compost.

Compostage individuel

Depuis 2022, une initiation aux pratiques de compostage est proposée par la 3CLG aux administré-es souhaitant s'équiper avec un composteur individuel. Les composteurs proposés étaient de 400 L. Le matériau, bois ou plastique recyclé était au choix. Le tarif était de 25 € quel que soit le matériau choisi et que l'utilisateur suive l'initiation ou pas.

En 2022, la vente de composteurs n'a pas évolué par rapport à 2021, avec 78 composteurs vendus. Les sessions d'initiation au compostage ont permis de sensibiliser et former 43 personnes.

En 2023, un nouveau tarif a été mis en place afin d'inciter à la formation. Tout administré-e souhaitant acquérir un composteur qui suit l'initiation au compostage dispensée par la 3CLG bénéficie d'un tarif réduit de 10 € au lieu de 25 €.

En complément, en 2023, une opération de vente de composteurs à tarif réduit lors d'une matinée au marché de Casteljalous a permis une distribution importante de composteurs (68 composteurs vendus en une matinée).

En 2024, il a été décidé de proposer uniquement la vente de composteur en bois en 300 L, privilégiant ceux en plastique pour les sites de compostage partagé.

Le nombre de composteurs distribués est donné ci-dessous :

	2009							
	à	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	2018							
Payant		83	27	70	73	198	257	1023
Gratuit	315	1	5	8	5	3	3	25
Total	315	84	32	78	78	201	260	1048

Le taux de couverture moyen pour le compostage individuel est à ce jour de 63% (sur la base des 4487 foyers à couvrir dont 1792 considérés comme ayant une pratique de tri hors composteurs collectivité).

Au global, entre compostage individuel et collectif, le taux de couverture est de 53% et devrait passer à 63% d'ici fin 2025.

Opérations de broyage des végétaux et valorisation en local

Afin d'organiser des opérations de broyage des végétaux des habitant-es du territoire, la 3CLG s'est équipé d'un broyeur électrique en avril 2023. En 2024, ce modèle a finalement été remplacé sans frais par le fournisseur pour un modèle thermique du fait d'une trop faible autonomie des batteries constatée sur le terrain, malgré une fiche technique annonçant près de 8h d'autonomie. Bien que prometteur, ce type de matériel n'était pas adapté à notre besoin : utilisation prolongée et intensive lors des campagnes de broyage.

Le broyage mutualisé s'organise comme suit en 2023 et 2024 : une tournée de broyage est organisée selon un calendrier fourni par la 3CLG aux communes. Les communes proposent à leurs administré-es de déposer les végétaux sur une zone de l'espace public (balisage de la zone et affichage d'une signalétique obligatoire) 7 à 10 jours avant l'opération de broyage. A la date de broyage, les agents de la 3CLG effectue le broyage de l'ensemble des végétaux mis à disposition. Le broyat est laissé à la commune et à ses administré-es pour leur utilisation. A partir de 2026, une évolution vers un service de broyage à domicile pourra s'envisager lorsque le service environnement sera restructuré suite au passage à la tarification incitative et à la collecte en apport volontaire.

En complément, le broyeur est mis à disposition des communes pour le broyage des végétaux issus de leurs espaces verts.

Sur la commune de Casteljalous, du broyat frais est mis à disposition des usagers de la déchetterie en libre-service pour une utilisation au jardin ou au composteur individuel.

Chapitre 3

> Bilan des quantités produites

Les évolutions des tonnages par flux depuis 2013 sont données dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>OM</i>												
Quantité(tonnes)	3 001	3 061	3 112	3 082	3 130	3 161	3 166	3 243	3 145	2 747	2 617	2 536
Kg/hab/an	237	241	245	242	246	247	249	257	250	218	207	201
<i>Tri sélectif</i>												
Emballages en mélange	108	109	139	152	158	143	177	165	186	202	269	355
Papier	290	256	250	188	169	246	241	237	230	205	183	180
Verre	409	417	381	445	387	535	477	494	483	423	507	530
TOTAL Tri sélectif	806	782	769	785	715	925	896	896	898	830	959	1 065
Kg/hab/an	64	62	60	62	56	72	70	71	71	66	76	84
<i>Déchetterie</i>												
Tout venant	524	563	662	855	781	823	552	368	397	344	369	405
Bois	303	354	344	177	214	242	387	241	330	232	272	313
Mobilier				112	246	344	443	432	524	555	593	576
Carton	122	135	142	144	152	170	163	145	116	175	181	187
Déchets verts	805	867	1 085	1 119	1 102	1 286	1 300	1 300	718	967	1200	1200
Ferraille	121	91	103	114	152	176	226	195	204	189	186	187
Déchets ménagers spéciaux	10	13	16	19	18	20	25	21	31	32	27	26
DEEE	92	105	121	128	142	140	136	128	158	144	132	114
Pneus				8	10	19	33	17	25	35	14	24
Huile végétale et minérale	6	5	5	5	6	9	8	8	7	8	11	11
Pile	1,0	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	0,4	1,4	0,9	1	1	1
Textile	25	28	30	39	39	42	56	51	66	63	61	66
DASRI						0,04	0,03	0,06	0,06	0,06	0,06	0,09
Plâtre										30	59	39
Polystyrène expansé											3	3
TOTAL Déchetterie	2 011	2 162	2 509	2 721	2 861	3 272	3 330	2 907	2 577	2 775	3 098	3 152
Kg/hab/an	159	170	197	213	225	256	262	230	251	220	245	249
TOTAL Déchets / hab	5 818	6 006	6 391	6 588	6 706	7 358	7 391	7 047	6 621	6 352	6 674	6 753
Kg/hab/an	459	473	503	517	526	575	580	558	526	505	529	534

Tableau 12. Evolutions des tonnages par flux depuis 2013.

Ordures ménagères

Le détail mensuel de l'évolution des quantités d'ordures ménagères entre 2023 et 2024 est donné en Figure 3A et l'évolution annuelle du tonnage en Figure 3B :

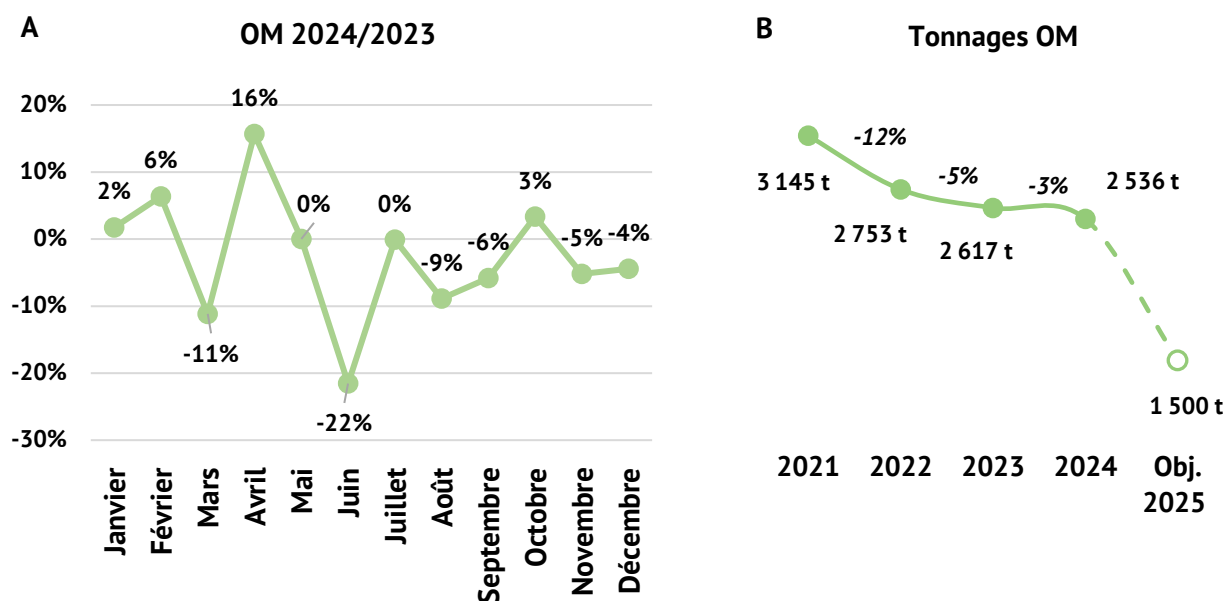


Figure 3. A - Evolution mensuelle des quantités d'ordures ménagères en 2024 par rapport à 2023.

B - Evolution annuelle des tonnages depuis 2021.

L'évolution moyenne entre 2023 et 2024 représente une baisse d'OM de -3% (-81 t), en dessous des baisses réalisées les années passées (2022 : -12%, soit -398 t ; 2023 : -5% soit -136 t).

Emballages

Le détail mensuel de l'évolution de la quantité d'emballages collectés est donné ci-dessous :

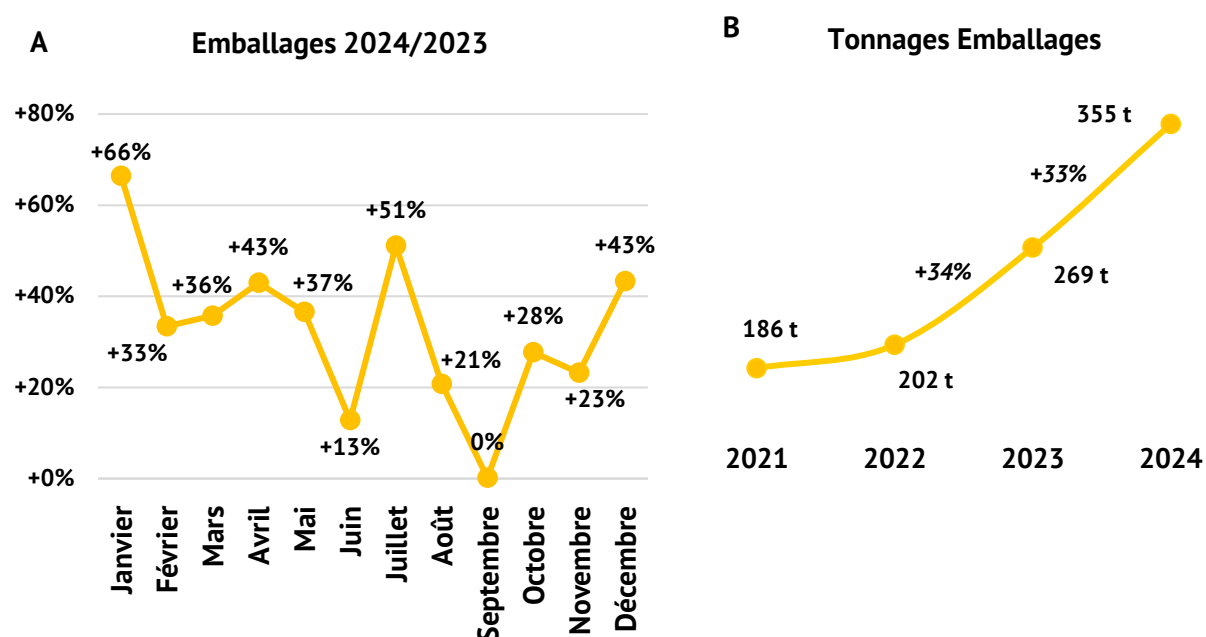


Figure 4. A - Evolution mensuelle des quantités d'emballages collectés en 2024 par rapport à 2023.
B – Evolution annuelle des tonnages depuis 2021.

Le passage aux extensions des consignes de tri a permis une augmentation des performances de tri de +34% en moyenne sur l'année 2023 par rapport à 2022 (+67 t). Cette tendance s'est poursuivie en 2024 où l'on enregistre 33% d'emballages en plus par rapport à 2023 (+86 t). Ces hausses d'emballages collectés sont corrélées aux baisses d'OM. Le taux de refus de tri est passé de 25% (50 t) à 35% (93 t) en 2023 et 23% (81 t) en 2024. Néanmoins, depuis 2023, les refus de tri sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) et évitent ainsi l'enfouissement.

Chapitre 4

> Traitement des déchets

La Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne a délégué la compétence « Traitement des déchets » au syndicat départemental Val'Orizon.

Un extrait de leur rapport d'activités 2024 est présenté ci-après :

PRÉSENTATION DU SYNDICAT :

ValOrizon est le syndicat mixte départemental en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne. Il regroupe aujourd'hui 235 000 habitants répartis sur 2 communautés d'agglomération, 6 communautés de communes et un syndicat mixte. Ses missions : valoriser, réduire et sensibiliser. ValOrizon traite l'ensemble des déchets par le tri, le compostage et, en dernier recours par l'enfouissement. Le syndicat est également engagé dans une politique de prévention des déchets depuis 2012. Enfin, il soutient les initiatives de réemploi, de réparation et de recyclage afin de favoriser l'économie circulaire.

LE COMITÉ SYNDICAL

- 1 Président
- 9 Vice-Présidents
- 7 délégués du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- 35 élus représentent les intercommunalités adhérentes au comité syndical
- 15 membres élus composent le bureau syndical

LES COMMISSIONS

- Sites techniques
- Site de Damazan / Centre de tri
- Économie Circulaire
- Finances / Marchés publics
- Prospection / Innovation / Liens EPCI collecte
- Personnel

LE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DU BUREAU SYNDICAL DE VALORIZON



Ludovic Biasotto
Président de ValOrizon
Conseiller départemental



Alain Lorenzelli
1^{er} Vice-Président
Syndicat
Sensibilisation LGB



Jacques Verdet
2^{ème} Vice-Président
Val de Garonne
Agglomération



Michel Laville
3^{ème} Vice-Président
Agglomération
du Grand Villeneuve



Jean-François Ségala
4^{ème} Vice-Président
Communauté de Communes
Fumel vallée du Lot



Nathalie Founaud-Veyssat
5^{ème} Vice-Présidente
Communauté de Communes
Bastides en Haut Agenais Périgord



Audrey Armellini
6^{ème} Vice-Présidente
Communauté de Communes
Coteaux & Landes de Gascogne



Jean-Pierre Barjou
7^{ème} Vice-Président
Communauté de Communes
Pays de Lauzun



Ghislain Gozzerina
8^{ème} Vice-Président
Communauté de Communes
Lot et Toulon



Joël Kleiber
9^{ème} Vice-Président
Communauté de Communes
Pays de Duras



Gironde



Miramont-de-Guyenne



Monflanquin



Fumel



Nicole



Damazan



Réaup-Lisse

Tarn-et-Garonne



Montech (82 700)



ISDND (Installation de Stockage des
Déchets Non Dangereux)



ISDND en post-exploitation



Centre de tri



Quai de transfert



Plateforme de compostage

L'ORGANISATION

TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS :

Concession de service public sur le centre de tri de Damazan, Trivalo 47 (Groupe Paprec)

ORDURES MÉNAGÈRES ET TOUT-VENANT :

Régie directe sur le site de Monflanquin et contrats publics pour l'externalisation du traitement à Lapouyade et Montech.

VÉGÉTAUX :

Contrats de prestation sur la plateforme de Monflanquin (propriété de ValOrizon), prestation réalisée par l'entreprise Capy (privée)

LE TERRITOIRE

ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS :

- 9 intercommunalités adhérentes
- 234 656 habitants

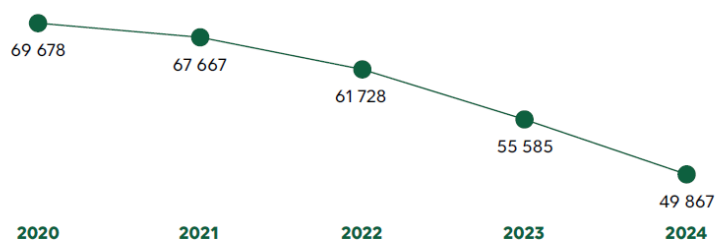
TRI & PRÉVENTION :

- 9 intercommunalités adhérentes et l'Agglomération d'Agen
- 338 705 habitants

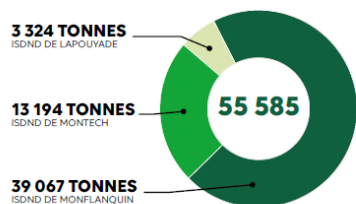
BAS DE QUAI DÉCHÈTERIE :

- Communauté de communes du Pays de Lauzun
- 10 626 habitants

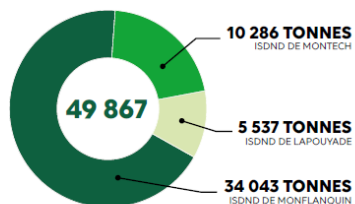
EVOLUTION DU STOCKAGE DES DECHETS EN SITES D'ENFOUISSEMENT (en tonnes)



RÉPARTITION DU STOCKAGE DES DÉCHETS PAR SITE D'ENFOUISSEMENT



TONNAGES 2023



TONNAGES 2024

RÉPARTITION SUR LE SITE DE MONFLANQUIN



34 044

tonnes enfouies



28 725

tonnes d'ordures ménagères



5 159

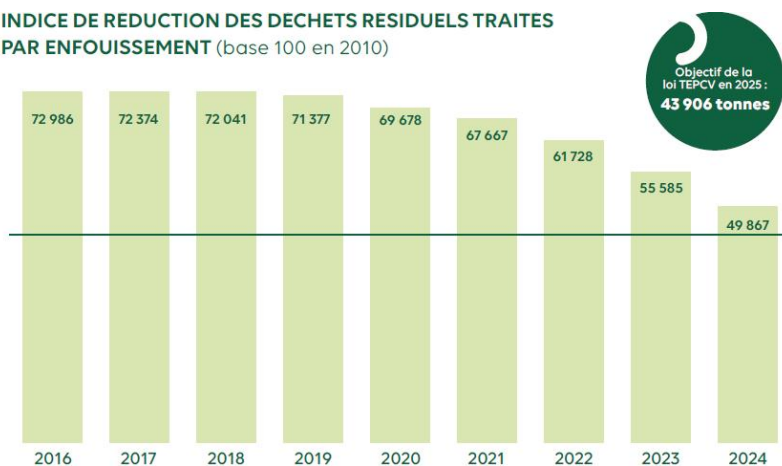
tonnes d'encombrants



160

tonnes de boues
(issues du traitement des lixiviats du site)

INDICE DE REDUCTION DES DECHETS RESIDUELS TRAITES PAR ENFOUISSEMENT (base 100 en 2010)



Objectif de la
loi TEPCV en 2025 :
43 906 tonnes

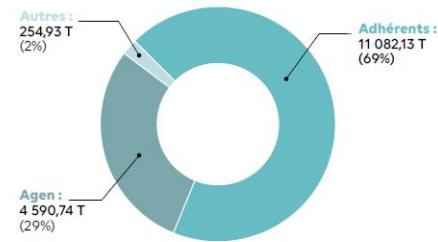




EVOLUTION DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS (en tonnes)



RÉPARTITION EN 2024 DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS SUR LE SITE TRIVALO 47 (Damazan)



TOTAL
CENTRE DE TRI
TRIVALO 47 EN 2024
15 927,80
TONNES

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
ISDND de Nicole

448 MWH

La centrale électrique du site a permis la production de 448 MWH, soit l'équivalent de la réduction de 173 tonnes de CO₂ et la consommation électrique de 193 habitants

VALORISATION ORGANIQUE DES VÉGÉTAUX SUR LA PLATEFORME DE MONFLANQUIN (en tonnes)



En 2024, **302,58 tonnes** de compost normé (référentiel NFU 44-051) ont été distribuées gratuitement aux communes adhérentes de Val'Orizon

VALORISATION DE LA CHALEUR ISDND de Monflanquin

1 955 692 M³
de biogaz ont été valorisés sur l'ISDND de Monflanquin.



PROJET WAGA À L'HORIZON 2026

Le projet Waga prévoit l'injection de 12 GWh/an de biométhane dans le réseau de Villeneuve-sur-Lot, soit l'équivalent de la consommation de 3 000 foyers. Mis en service fin 2025, il permettra d'éviter 2 400 tonnes de CO₂/an et d'alimenter le territoire en gaz renouvelable sur 15 ans.

Partie 2

> Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

> Coût du service et financement

Le montant HT annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service est de 2 207 861 €, soit 174,6 €/habitant en 2024 (coût complet).

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité après déduction des soutiens, aides et subventions. Ce coût est de 2 027 240 € TTC, soit 160,3 €/habitant en 2024.

La nature des charges, tous flux confondus, est donnée comme suit :

			Montant (€)
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	190 687
		Communication	12 048
		TOTAL Fonctionnelles	202 735
	Techniques	Prévention	126 244
		Pré-collecte	63 614
		Collecte	946 314
		SOUS-TOTAL	1 136 172
		Transfert/Transport	126 137
		Traitement des déchets non dangereux	111 333
		Tri et conditionnement	82 970
		Compostage	31 510
		Stockage de déchets non dangereux	457 030
		SOUS-TOTAL	808 980
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	59 974
		TOTAL Techniques	2 005 126
	TOTAL Charges fonctionnelles et techniques		2 207 861
	TVA acquittée	TOTAL TVA acquittée	139 943
	TOTAL Charges		2 347 804

Tableau 13. Nature des charges pour 2024, tous flux confondus.

La nature des produits tous flux confondus est donnée comme suit :

			Montant (€)
Produits	Industriels	Matériaux	111 658
		Compost	8 054
		Autres produits	3 005
		TOTAL Industriels	122 717
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	156 544
		Subventions de fonctionnement	41 304
		TOTAL Soutiens	197 847
	Financement direct	TEOM	1 759 908
		Redevance spéciale et facturations usagers	179 955
		TOTAL Financement direct	1 939 863
	TOTAL Produits		2 260 427

Tableau 14. Nature des produits pour 2024, tous flux confondus.

Les charges et les produits (y compris le financement) sont repartis selon :

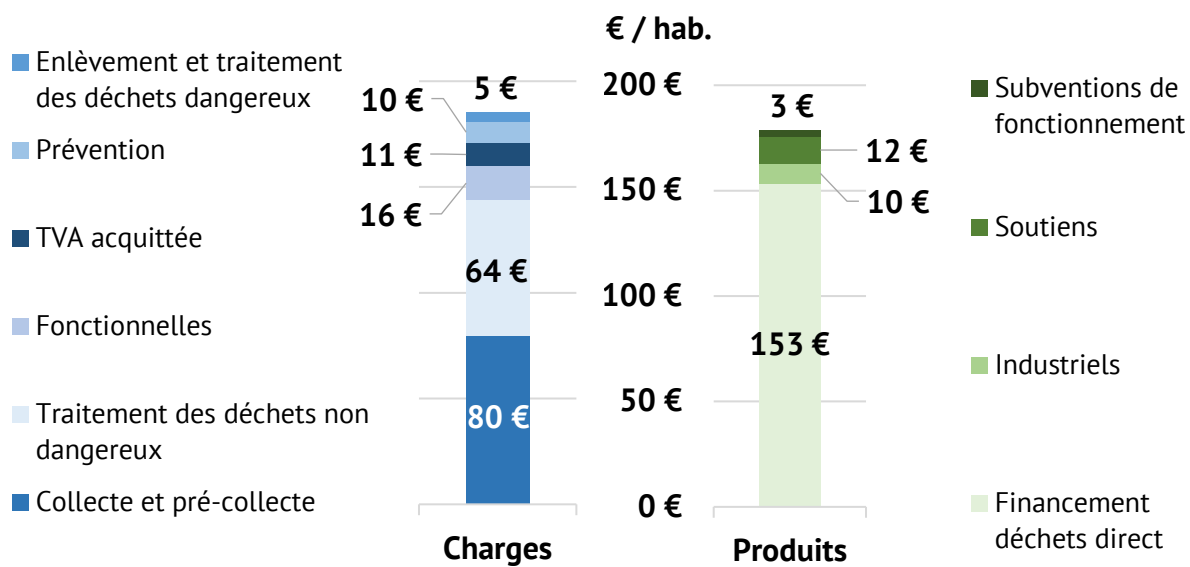


Figure 5. Répartition des charges et produits en euros par habitant pour 2024.

L'ensemble des écarts par flux est présenté sur le Tableau 15 :

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Total € HT/hab. (y compris autres flux)
Charges	Structure	+5,6 €				
	Communication	-0,1 €				
	Prévention	+2,1 €				
	Pré-collecte	+0,1 €	+0,4 €	+1,0 €	/	+1,5 €
	Collecte	+0,2 €	-0,1 €	-1,6 €	-1,4 €	-3,0 €
	Transport	+0,6 €	/	/	+0,1 €	+1,8 €
	Traitement	+3,9 €	/	-0,7 €	+2,4 €	+5,6 €
Produits	Produits industriels	+0,2 €	+0,2 €	+1,0 €	+2,4 €	+3,9 €
	Soutiens	0,0 €	+0,1 €	+5,4 €	-0,8 €	+4,7 €
	Aides	+1,4 €	0,0 €	0,0 €	+0,4 €	+2,0 €

Tableau 15. Evolution des charges et produits par flux en 2024 par rapport à 2023.

Entre 2023 et 2024, on observe notamment des augmentations liées :

- Aux coûts de traitement des ordures ménagères et des déchèteries : les frais de traitement étant en constante augmentation, notamment du fait de la hausse annuelle de la taxe générale sur les activités polluantes, une augmentation notable des coûts associés est observée en 2024. La faible baisse des tonnages d'OM en 2024 n'ont pas permis de compenser ces hausses.
- Aux charges de structures : en 2024, et de façon exceptionnelle, une enquête de dotation des cartes d'accès aux déchetteries et aux futures bornes d'ordures ménagères a été réalisée par un prestataire ; ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement de la future tarification incitative.
- Aux charges de prévention : 2024 a marqué l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets, les actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets ont ainsi connu une hausse avec de nouveaux sites de compostage partagé, davantage de composteurs individuels vendus et de nombreuses animations. Néanmoins, les études montrent que les investissements réalisés sur les actions de prévention sont d'autant de charges en moins que les collectivités paient *in fine* sur la collecte et le traitement des ordures ménagères.

En 2024, des baisses des coûts de collecte sont observées, notamment du fait de la collecte des papiers et emballages, ainsi que de la collecte en déchèterie.

En parallèle, la collectivité a perçu davantage de recettes sur l'ensemble des produits :

- Ventes de matériel ou de matières
- Soutiens des éco-organismes
- Aides ou subventions.

D'une part, la vente des composteurs a permis davantage de recettes en 2024 en miroir des charges de prévention (achat du matériel par la collectivité).

La hausse des emballages collectés a permis davantage de recettes issues de la revente des matières et des soutiens de CITEO.

Les recettes des ventes de cartons et de ferrailles issus de la collecte en déchetterie ont fortement augmenté en 2024, notamment du fait d'un marché favorable pour le rachat de ces matières.

Sans augmentation du taux de TEOM et grâce à une augmentation des bases fiscales de 5,4% en 2024, le taux de couverture est de 96% en 2024. Le déficit de 4% représente 87 k€. Ce déficit s'est réduit en 2024 du fait de l'augmentation des bases, d'une maîtrise des hausses des coûts et d'une augmentation des recettes. Ceci est illustré sur la Figure 6 qui compare le coût aidé TTC du service et le financement direct (TEOM, redevance spéciale et facturation usagers). Ces données sont présentées de 2015 à 2024 :

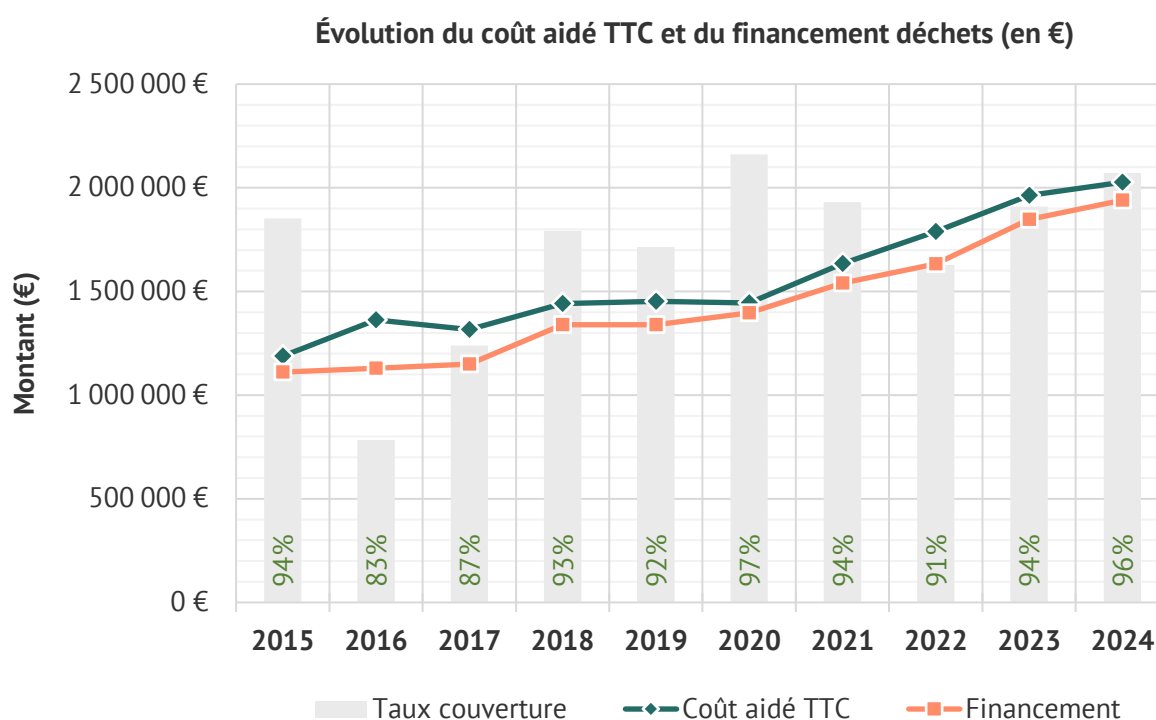


Figure 6. Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets.

Le Tableau 16 permet de visualiser les évolutions annuelles de coûts et de tonnages depuis l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2020. En 2020, l'instauration de la TGAP a faiblement impacté le coût aidé global malgré des tonnages d'ordures ménagères importants : ce phénomène s'explique par une baisse importante des activités du service durant la crise sanitaire de COVID-19. Les hausses des coûts de traitement des OM ont donc été compensées par des économies réalisées sur d'autres postes, notamment les déchetteries (fermeture pendant plusieurs mois). Ensuite, les coûts ont augmenté annuellement, à la fois à cause des hausses de la TGAP mais également du fait du recrutement de 2 chargées de mission (1 poste à partir de 2022 + 1 poste supplémentaire à partir de 2023). Malgré tout, les hausses sont stables depuis 2 ans.

En 2024, on constate une hausse moins importante que les années précédentes malgré une faible diminution des tonnages d'OM et toujours une importante hausse de la TGAP. Les économies réalisées viennent des coûts associés à la collecte et à une forte augmentation des soutiens des éco-organismes (car davantage de tonnages d'emballages collectés) et des aides autres comme les subventions publiques.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP € / t	25€	37€ (+ 48%*)	45€ (+ 21%*)	52€ (+15%*)	59€ (+13%*)	65€ (+10%*)
Tonnage OM	3243 t (+ 3%*)	3145 t (- 3%*)	2753 t (-12%*)	2617 t (- 5%*)	2536 t (-3%*)	-
Coût aidé € TTC	1 445 219 € (- 0,5%*)	1 633 569 € (+ 13%*)	1 789 173 € (+9,5%*)	1 962 958 € (+9,7%*)	2 027 240 € (+3,3%*)	-
Coût aidé € TTC / hab.	117 €/hab.	130 €/hab.	142 €/hab.	155 €/hab.	160 €/hab.	

Tableau 16. Tableau synthèse des évolutions annuelles de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), des tonnages d'ordures ménagères, du coût aidé et de son ratio par habitant.

** par rapport à l'année précédente*

Remarque :

La TGAP a augmenté de 136% entre 2020 et 2024 alors que les soutiens ont seulement augmenté de 37%.

Chapitre 7

> Coût des différents flux de déchets

La part relative des flux dans le coût du service public est présentée dans le tableau et figures suivantes.

Le Tableau 17 détaille les valeurs des coûts par flux, les tonnages et ratios associés à ces flux :

	Ordures ménagères	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Cartons des pros	Végétaux	Déchets Ménagers et Assimilés
Coût aidé HT	1 381 966 € HT	16 073 € HT	7 711 € HT	74 245 € HT	350 938 € HT	30 924 € HT	25 441 € HT	1 887 297 € HT
Coût aidé TTC	1 471 927 € TTC	18 845 € TTC	10 254 € TTC	87 033 € TTC	379 533 € TTC	32 233 € TTC	27 416 € TTC	2 027 240 € TTC
Coût aidé HT/hab.	109,26 € HT / hab.	1,27 € HT / hab.	0,61 € HT / hab.	5,87 € HT / hab.	27,75 € HT / hab.	2,44 € HT / hab.	5,48 € HT / hab.	149,22 € HT / hab.
Coût aidé TTC/hab.	116,38 € TTC / hab.	1,49 € TTC / hab.	0,81 € TTC / hab.	6,88 € TTC / hab.	30,01 € TTC / hab.	2,55 € TTC / hab.	5,91 € TTC / hab.	160,28 € TTC / hab.
Tonnages	2 536,37 t	529,58 t	180,36 t	354,76 t	3 081,96 t	42,80 t	27,00 t	6 752,83 t
Ratio	201 kg/hab.	42 kg/hab.	14 kg/hab.	28 kg/hab.	244 kg/hab.	3 kg/hab.	2 kg/hab.	534 kg/hab.

Tableau 17. Répartition du coût aidé HT et TTC, du coût aidé HT et TTC par habitant, des tonnages et ratio (kg/hab.) associés en 2024.

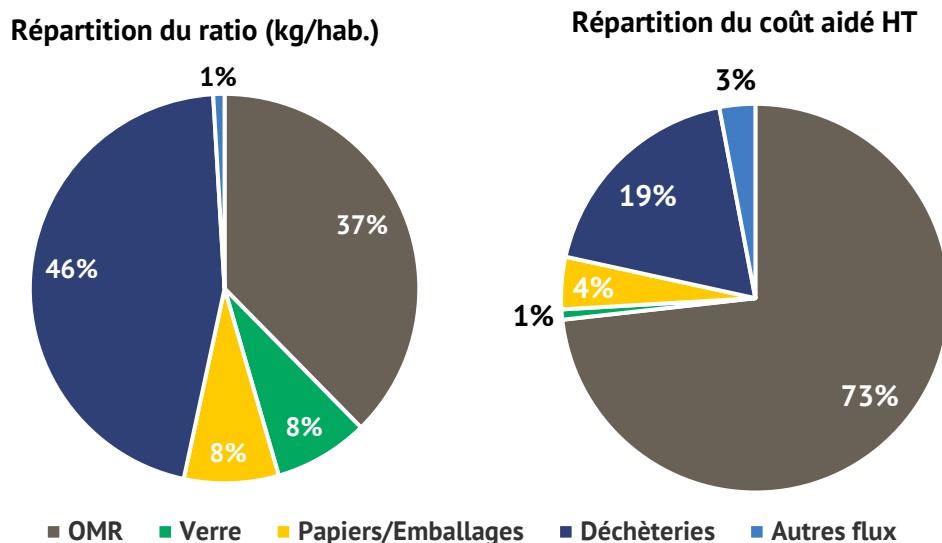


Figure 7. Répartitions du ratio par flux (à gauche) et du coût aidé TTC par flux de déchets (à droite) en 2024.

On note que même si les ordures ménagères ne représentent que 37% des flux collectés, les coûts associés représentent 73% des dépenses, tous flux confondus. Cet écart entre ratio et coût est en légère augmentation par rapport à 2023 pour les mêmes raisons que l'année passée : d'une part du fait de l'augmentation des coûts de traitement depuis 2020, notamment de la pression fiscale (hausse de la TGAP) ; et d'autre part, du fait de coûts de collecte en augmentation (inflation + pas de réduction du nombre de tournée ni de la fréquence des tournées en 2024). L'écart entre ratio et coût aidé pour les OM est donc de 36 points en 2024, 30 points en 2023, 28 points en 2022 contre 25 points en 2021, 16 points en 2020 (COVID) et 26 points en 2019.

En 2025, le changement de mode de collecte des OM évoluera vers l'apport volontaire sur l'ensemble du territoire, permettant de réduire ces écarts et de maîtriser les coûts du service dans sa globalité.

La répartition des charges et produits par flux et par étape technique correspond à :

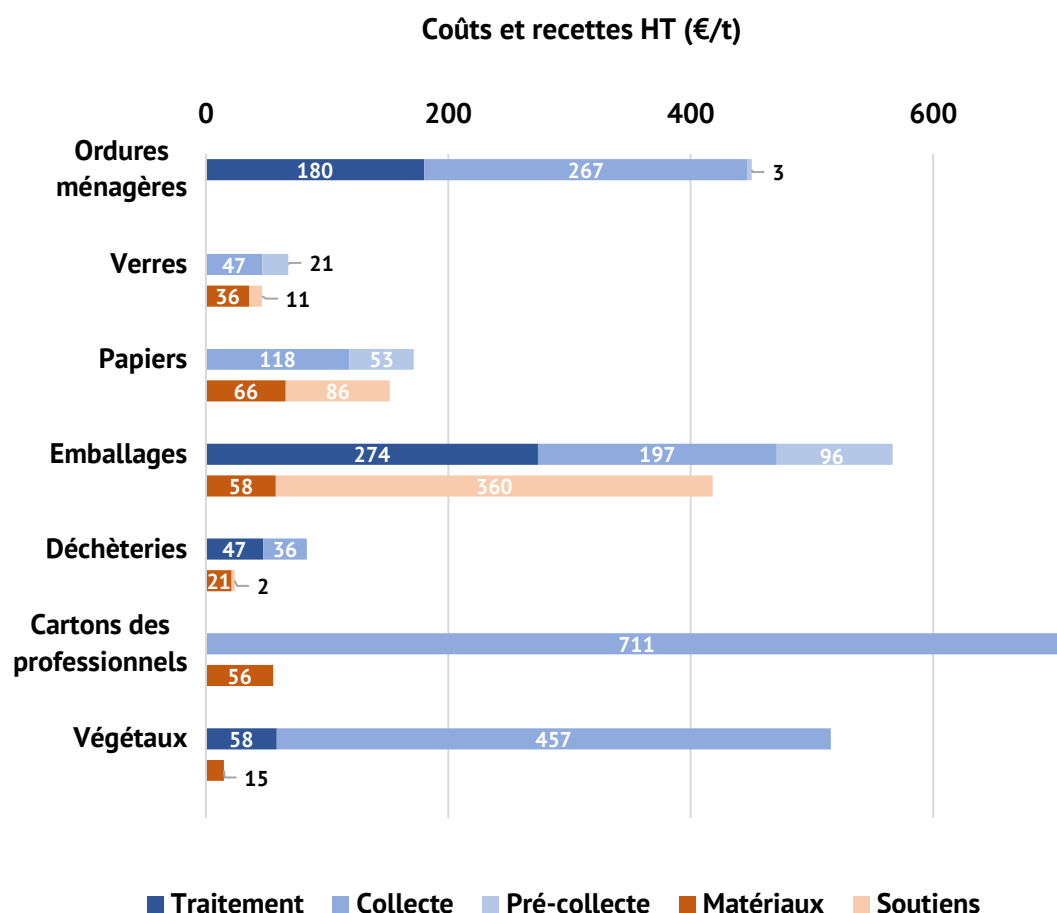


Figure 8. Coûts (bleu) et recettes (orange) par étape technique et par flux en €/tonne en 2024.

A l'angle de l'analyse du coût à la tonne, les coûts associés à la collecte de trois flux ressortent majoritairement : les emballages, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des végétaux. Concernant les « petites » collectes (cartons et végétaux), les tonnages collectés étant intrinsèquement faibles, les coûts à la tonne apparaissent comme élevés. Les emballages représentent des volumes importants mais comptabilisent des tonnages « faibles » du fait de leur faible densité, notamment par rapport aux ordures ménagères (les emballages sont 4 fois plus légers que les ordures ménagères). Les recettes issues du flux emballages, à savoir les soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux, couvrent 74% des coûts associés à la précollecte, collecte et traitement. Les soutiens des éco-organismes couvrent à 64% de ces coûts, en nette augmentation par rapport aux années précédentes (x 2). Ceci s'explique par une revalorisation des soutiens qui ont augmenté (600 €/t d'emballages plastiques en 2022 contre 720 €/t en 2024) et par une collecte de plus en plus performante (augmentation des tonnages collectés).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Coteaux et Landes de Gascogne

 2366, route des Châteaux - 47250 Grézet Cavagnan

 05 53 83 65 60  www.3clg.fr  accueil@3clg.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi à jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

